

CHARTRE DE SCIENCES PO SAINT-GERMAIN

« Promouvoir l'égalité, prévenir les risques, lutter contre les discriminations et les violences »

Préambule

Les étudiant-e-s et leurs associations, les enseignant-e-s, personnels et membres de la direction qui forment la « communauté Sciences Po Saint-Germain », ont décidé de proclamer solennellement les valeurs et les ambitions qui les unissent dans une charte.

Celle-ci, que chacun-e s'engage à respecter et mettre en œuvre, sert de guide aux actions de ses membres, dans leurs relations interpersonnelles comme dans les comportements qu'ils et elles adoptent dans l'enceinte de l'école, lors d'activités hors les murs et sur les réseaux sociaux.

Cette charte traduit la volonté de la communauté Sciences Po Saint-Germain de lutter contre toutes les formes de discriminations, harcèlement et violences. Elle vise à permettre à chacun-e d'affirmer sa personnalité, d'assumer ses différences, d'exercer dans les meilleures conditions son libre arbitre et sa liberté d'expression.

Au-delà, elle rappelle les valeurs d'égalité qui animent Sciences Po Saint-Germain depuis sa création.

La présente charte, qui prolonge un ensemble de textes législatifs et réglementaires, constitue le socle d'une politique d'égalité dont la déclinaison opérationnelle est présentée en annexe. Celle-ci résulte d'une démarche de co-construction impliquant l'ensemble de la communauté Sciences Po Saint-Germain et couvrant les champs de l'information, de la formation, de la veille, du signalement et du traitement.

Le règlement intérieur, le règlement des études ou encore le règlement de la vie associative de Sciences Po Saint-Germain sont édictés en conformité avec la présente charte.

I - Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

Les membres de la communauté Sciences Po Saint-Germain s'engagent à promouvoir l'égalité des chances, à prévenir et lutter contre toutes les formes de discrimination.

Dans cette perspective, ils et elles s'engagent à :

- 1. Favoriser l'accès des formations Sciences Po à des étudiant-e-s aux profils diversifiés.**
- 2. Favoriser l'accès à la culture de l'ensemble des étudiant-e-s.**
- 3. Promouvoir en actes l'égalité entre les femmes et les hommes.**
- 4. Lutter contre toute forme de discrimination** liée aux origines, à l'orientation sexuelle, aux opinions politiques ou convictions religieuses, aux handicaps, à l'apparence physique ou à tout autre critère discriminatoire tel que défini dans la loi.
- 5. Faire preuve d'exemplarité et d'inclusivité dans leurs actions de communication et leurs échanges, y compris sur les réseaux sociaux,** en proscrivant tout élément injurieux, discriminant, sexiste ou stéréotypé.
- 6. Mettre en place un dispositif d'observation et d'évaluation,** afin d'objectiver les phénomènes visés par la présente charte d'une part, d'assurer le suivi de son opérationnalisation d'autre part.

II - Prévenir le harcèlement et les violences

La communauté Sciences Po Saint-Germain s'engage à promouvoir des comportements respectueux de l'intégrité physique et morale de ses membres et à prévenir comme à éradiquer toutes les formes de violences, de harcèlement et de cyber-harcèlement.

Dans cette perspective, ses membres contribuent à :

- 7. La sensibilisation, via la formation, de l'ensemble de la communauté Sciences Po Saint-Germain aux risques** susceptibles d'affecter l'intégrité physique et morale des étudiant-e-s et des personnels.
- 8. La mise en place de campagnes de prévention**
- 9. L'information sur les droits et les modalités d'accès des victimes à ces droits.**
- 10. La mise en place et l'animation d'un dispositif d'écoute et d'alerte** permettant aux victimes et témoins de bénéficier d'un accompagnement vers les acteurs et les instances disciplinaires, judiciaires et/ou psychosociales compétentes.
- 11. La structuration d'un réseau de partenaires** composé de professionnels aisément accessibles pour l'ensemble de la communauté Sciences Po Saint-Germain





Illustration de Thomas Matthieu

III - Garantir les libertés d'expression dans un climat de respect mutuel

Sciences Po Saint-Germain encourage le débat public et les échanges argumentés de points de vue dans le respect de la loi et dans un esprit d'écoute mutuelle.

Dans ce cadre, ses membres veillent à :

12. Garantir la possibilité pour chacun-e de forger et d'exprimer ses opinions dans le respect du pluralisme.
13. Favoriser l'engagement de chacun-e dans la vie de la cité.
14. Assurer le respect de la vie privée et du droit à l'image.
15. Promouvoir et adopter un usage responsable des réseaux sociaux.



Cette charte a été finalisée en décembre 2019 et votée au Conseil du 30 janvier 2020. Elle s'incarne notamment dans le dispositif de prévention des risques qui se déploie sous forme d'enseignements, d'actions de sensibilisation et de formation à des moments-clés de l'année, et par une cellule de veille dédiée au signalement, à l'écoute et l'accompagnement des témoins et des victimes de toute forme de violence et / ou de discrimination.

DOCUMENTS SUPPORTS DU DISPOSITIF

- Charte de Sciences Po Saint-Germain
- Règlement intérieur de Sciences Po Saint-Germain
- Chartes des associations de Sciences Po Saint-Germain
- Documents de communication : affiches, vidéos, etc.

DOCUMENTS RESSOURCES

- Vade-mecum à l'usage des établissements : le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche (édition 2015)
- Textes législatifs et réglementaires : constituer un répertoire des textes de référence
- Dispositifs mis en œuvre dans d'autres établissements
- Projet crocodiles de Thomas Mathieu



EXEMPLES DE DISPOSITIF EN VOIE DE FINALISATION

LE PARTENARIAT AVEC WOMEN SAFE

Fondation située à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Prise en charge des violences de tous types (psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, rituelles, économiques) et quel que soit le lieu où elles ont été perpétrées (en intra familiale, dans le couple, au sein d'une entreprise, d'une collectivité).

Women Safe est composé de :

- 4 médecins (Urgentiste, MG, Gynécologue, Chirurgien)
- 6 infirmières
- 2 juristes représentant une association d'Aide à Victimes du département
- une vingtaine d'avocats assurant 1 permanence / semaine
- 8 psychologues cliniciennes spécialisées dans le psychotraumatisme

Dans le cadre du partenariat avec Sciences Po Saint-Germain, la prise en charge assurée est la suivante :

- **délai d'accueil : à 48h**
- **suivi individuel sur site** : autant que nécessaire (possibilité de participer aux cercles de paroles et aux activités proposées au public accueilli -massage, art thérapie par le chant, ostéopathie)
- suivi spécifique / orientation vers réseau aval (médecins spécialistes, avocats)
- selon situation, suivi par un appel téléphonique à 1 mois, 3 mois.



LE PARTENARIAT AVEC LA MÉDECINE PRÉVENTIVE DE CYU

- **Visites médicales de prévention** pour les étudiants, dépistages infirmiers sur rendez-vous ou convocation.
- **Consultations à la demande** (dont sexologie).
- **Entretiens infirmiers individuels** à la demande avec suivi possible (nutrition, gestion du stress...).
- **Conseils médicaux** à la demande des étudiants, lors d'un **handicap** ponctuel ou permanent, avec proposition éventuelle d'une aide adaptée.
- Informations, conseils, orientation si nécessaire vers des partenaires de santé, documentation.
- **Animations collectives** : forums, pause-santé, ateliers (nutrition, gestion du stress, prévention routière, organisation de sessions de secourisme PSC1)

